



**FORMATION PREPARANT AU CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE
« MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS »
Mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs**

Année 2024/2025

Coordonnées personnelles :

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse personnelle :

.....

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi

En emploi

Etudiant

Autre (préciser) :

Si vous êtes demandeur d'emploi :

N°identifiant :

E-mail du conseiller Pôle Emploi :

Si vous êtes en emploi :

Fonction exercée

Nom et adresse de l'employeur

.....

Code Postal Ville

Téléphone Télécopie

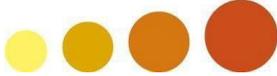
E-mail

.....

Accessibilité :

Souhaitez-vous rencontrer l'un de nos référents handicap ? OUI* NON

* Si oui, merci de nous préciser vos besoins spécifiques en contactant : referentshandicaps@apradis.eu



Si la formation est prise en charge directement par un organisme de financement :

Nom

Adresse

.....

Code Postal Ville

Téléphone Télécopie

E-mail

Adresse pour envoi de la convention et de la facture

(Renseigner les champs ci-dessous uniquement si adresse différente du lieu de travail) :

Nom

Adresse

.....

Code Postal Ville

Téléphone Télécopie

E-mail



CRITERES D'ADMISSION

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs doivent satisfaire à des conditions de moralité, d'âge, de formation certifiée par l'Etat et d'expérience professionnelle.

Pour pouvoir accéder à cette formation, les candidats doivent remplir les conditions définies à l'article D.471-3 du code de l'action sociale et des familles :

Condition de diplômes :

Etre titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau 5 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat à partir de l'accord sur l'Espace Economique Européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier **d'une ancienneté d'au moins trois ans** dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Conditions d'âge et d'expérience professionnelle :

Pour les personnes souhaitant exercer à titre **individuel** : être âgé de 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes exerçant en tant que **préposé d'un établissement** : être âgé de 21 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pour les personnes qui ont reçu **délégation d'un service tutélaire** pour assurer des mesures de protection des majeurs : être âgé de 21 ans à la date d'entrée en fonction.

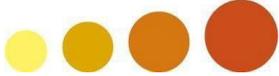
Synthèse formations diplômantes (Joindre les copies des diplômes)

Diplômes	Dates

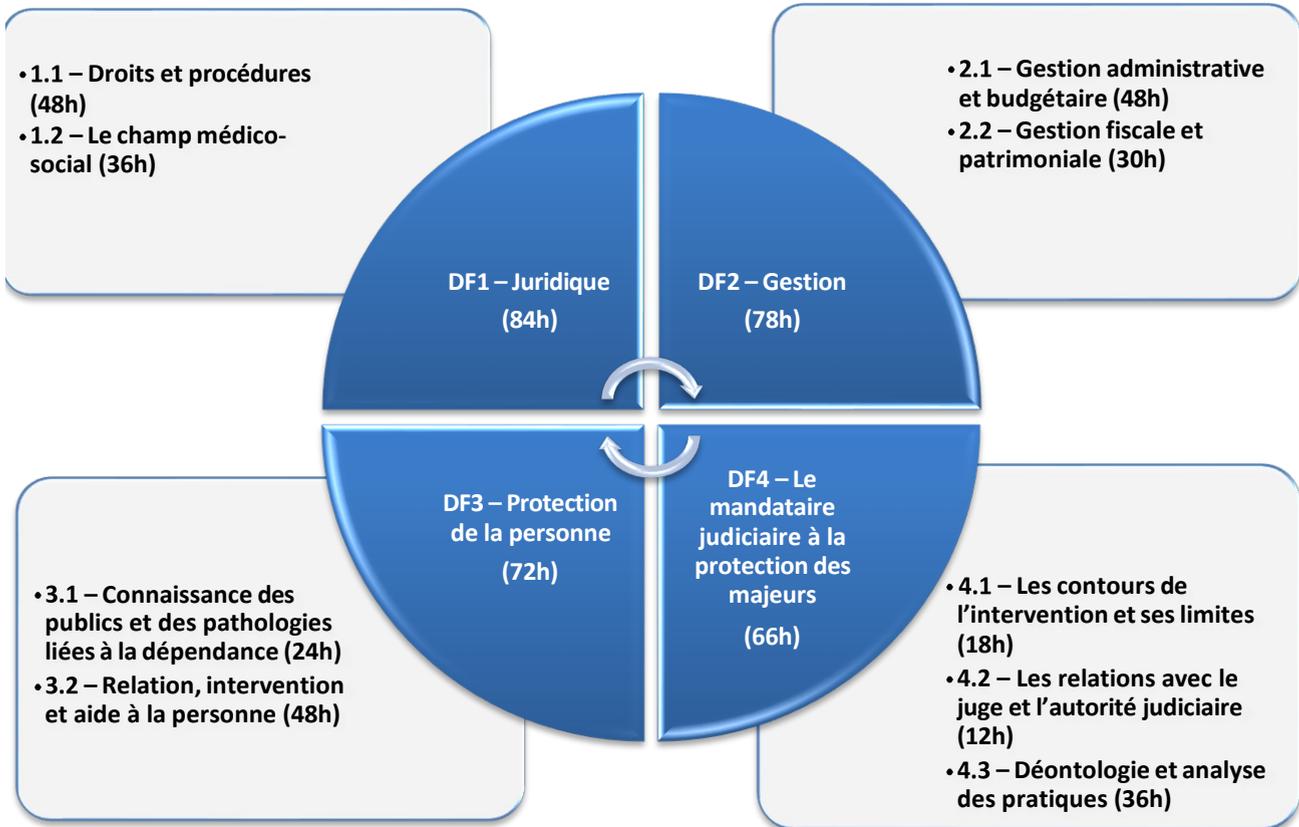
Synthèse formations continues (Joindre les copies des attestations de formation)

Intitulés	Dates	Nombre d'heures

Nombre d'années d'expérience en tant que MJPM : _____



Parcours complet - 300 heures de formation



PARCOURS INDIVIDUALISE
Critères d'allègement ou de dispense

Demande de dispense ou d'allègement

Nous vous invitons à prendre connaissance des différents documents en ligne sur notre site internet

Pour compléter vos demandes de dispenses et allègements

<http://www.apradis.eu/index.php/formations/mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs-mention-mjpm>

Dispense : autorisation de ne pas suivre les cours d'un module et de ne pas passer l'examen correspondant (validation automatique du module)

Allègement : autorisation de ne pas suivre les cours d'un module, mais obligation de passer l'examen correspondant.

Peuvent bénéficier d'allègement-s, les candidats ayant une expérience professionnelle de plus de trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien directe avec le contenu de la formation (**joindre les justificatifs**). Les allègements prennent en compte l'expérience professionnelle des candidats, les formations diplômantes ou certifiantes, les formations continues, non diplômantes, en rapport avec le contenu de la formation. Cette prise en compte ne s'effectue que sur présentation de justificatifs.

Dans le cadre de l'évaluation du DF4 (soutenance devant jury d'un mémoire de 20 à 30 pages), le candidat devra mobiliser l'intégralité des compétences et connaissances attendues dans tous les domaines de formation.

Demande de dispense ou d'allègement	
<i>Cocher la case correspondante à votre choix et joindre tous les justificatifs</i>	
Domaine de formation 1 : Juridique	
Module 1.1 : droits et procédures	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 1.2 : le champ médico-social	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Domaine de formation 2 : Gestion	
Module 2.1 : gestion administrative et budgétaire	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Module 2.2 : gestion fiscale et patrimoniale	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement
Domaine de formation 3 : Protection de la personne	
Module 3.1 : connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance	<input type="checkbox"/> dispense <input type="checkbox"/> allègement

Stage (350h) ¹	<input type="checkbox"/> dispense
---------------------------	-----------------------------------

¹ Les personnes qui justifient, à leur entrée en formation, d'une **expérience professionnelle d'au moins 6 mois** dans le cadre d'une activité tutélaire sont **dispensées du stage pratique** (arrêté du 2 janvier 2009, art.4).

Signature du futur candidat

Fait à

Le

Signature de l'établissement (si financeur)

Fait à

Le

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une copie recto/verso de la carte d'identité
- Une lettre **détaillée** exposant les motivations pour suivre la formation
- Un curriculum vitae présentant de façon **détaillée** la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la(les) formation-s initiale-s et continue-s¹
- Les éventuelles demandes d'allègement et/ou de dispense accompagnées des éléments suivants : copies de diplômes, justificatifs d'expériences professionnelles qui légitiment cette demande
- Une attestation de l'employeur ou fiches de poste précisant les fonctions et activités exercées et la durée
- Un chèque de 165 euros pour les frais d'admission à l'ordre de l'APRADIS. Cette somme ne pourra être remboursée.
- L'attestation de l'employeur vous autorisant à suivre cette formation

Attention !

Date limite du dépôt du dossier : 24/05/2024

Dossier à renvoyer à celine.saumon@apradis.eu

L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre inscription.

L'APRADIS agissant en qualité de Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour la gestion des inscriptions. Le traitement repose sur l'exécution contractuelle.

Les données collectées ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités.

Elles ne seront conservées que pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement, éventuellement augmentée des éventuelles obligations légales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : dpd@apradis.eu

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.